



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

BUREAU DES TRAVAUX
EXTERNALISES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le

28 OCT. 2022

ARRETE

Temporaire de travaux, de restriction, d'interdiction de stationner et de modification de circulation

N° Départ : 1509/2022/453/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu la demande :

- du **17/10/2022**
- de **l'entreprise ERYMA** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux, de restriction, d'interdiction de stationner et de modification de circulation,
- pour son sous-traitant **l'entreprise SETU TELECOM**,
- pour le compte de la **commune de Solliès-Pont**,
- nature des travaux : **aiguillage et génie civil pour déploiement de la vidéo protection**,
- lieu : **avenue de la Liberté, place de la Libération, avenue maréchal Juin, parking Autran, allée de la Greffière avenue Jean Moulin et avenue des Oiseaux à Solliès-Pont**,
- date des travaux : **du 24/10/2022 au 31/12/2022**.

Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement **avenue de la Liberté, place de la Libération, avenue maréchal Juin, parking Autran, allée de la Greffière, avenue Jean Moulin et avenue des Oiseaux à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.